



Compte rendu audience syndicale

du 24 septembre 2009

La CGT a rencontré le Directeur Régional Grand-Est Mr Dominique SIMON le 24 septembre dernier dans le cadre d'une audience intersyndicale. Étaient également présents la CFDT, le SNPES et l'UNSA.

La délégation CGT était composée de Didier Fort (CAE Mulhouse) et Denis Rapenne (DD Vosges).

De nombreux thèmes ont été abordés avec le Directeur Inter Régional

En premier lieu et de manière forte, l'ensemble des organisations présentes ont soulevé la question de **la souffrance des personnels sur les différents lieux de travail** : que ce soit dans les services administratifs ou dans les services de prise en charge des mineurs.

Après la tentative de suicide d'une collègue en région parisienne, l'administration semble aujourd'hui découvrir que le mal être des personnels de la PJJ est profond !

Le directeur inter régional nous a indiqué que la direction de la PJJ envisageait une pause dans le rythme des restructurations sans pour autant renoncer à ses objectifs.

Les organisations syndicales ont été unanimes pour faire part des grandes difficultés des personnels dans le cadre de leur travail.

Alors que le directeur inter régional n'évoquait en premier lieu que les difficultés des personnels concernés directement par les restructurations, nous lui avons renvoyé la réalité telle que nous la vivons au quotidien sur le terrain :

- celle de personnels, qui se sentent aujourd'hui tous menacés dans leur avenir professionnel, tant sont grandes aujourd'hui les remises en cause de leurs métiers,
- celle de personnels, cadres y compris, qui ne croient plus la haute hiérarchie, tant ils perçoivent bien que chaque restructuration en cache une autre, encore inavouée,
- celle de personnels qui sont confrontés au non-respect généralisé des chartes des temps et des horaires de travail à rallonge, avec les risques pour la santé ou d'accident du travail induits,
- celle de personnels qui n'en peuvent plus des tableaux à remplir sur tout et sur rien,
- celle de personnels qui supportent de plus en plus mal et à tous les niveaux la pression au quotidien et le stress généré par le management par objectif mis en place par la direction de la PJJ.

Face à ces critiques, le directeur inter régional nous a indiqué qu'il envisageait de réunir de nouveau le groupe de travail sur le travail de nuit et d'examiner de près les horaires de travail des agents, notamment en hébergement.

Il propose également de consacrer une partie du CTPR de décembre sur la question.

Dont acte !

Nous rappellerons que lors du dernier CTPR les représentants CGT avaient proposé un avis demandant une étude des conséquences des restructurations engagées dans la région sur les conditions de travail des personnels pour 2010.

Cet avis avait été adopté. Le DIR nous propose aujourd'hui d'accélérer ce travail et de l'étendre à une analyse générale des conséquences de la politique de la PJJ sur les conditions de travail.

Nous ne pouvons que nous en féliciter; même si nous jugerons sur pièces la réalité et le caractère concret de ces propositions.

Poursuite des restructurations :

Chassez le naturel, il revient au galop !

Nous avons vite atteint les limites de l'exercice de pause dans les restructurations puisque le DIR nous a ensuite informé que le CTPR de novembre serait lui, consacré à leur poursuite avec la fermeture des DD des Vosges et de Haute Marne. Les personnels concernés devraient bénéficier d'entretiens individuels mis en place par le service RH de la DIR.

Par ailleurs, concernant la DD du haut Rhin, le DIR s'est engagé à son maintien au moins pour 2010 et 2011.

Par ailleurs, le DIR nous a remis un tableau de deux pages A3, qui présente l'ensemble du schéma de restructuration des services éducatifs de la région, avec notamment les nombreuses suppressions de postes de directeurs de service et la mise en place des responsables d'unités éducatives (RUE).

Il nous a été présenté comme un document de travail non définitif.

Nous tenons ce tableau à la disposition de l'ensemble des personnels de la région. Il sera prochainement mis en ligne sur notre site : www.cgtpjj.fr

Au vu de ce document, nous constatons que :

Du côté de la transparence, les choses s'améliorent, même si la finalité reste effectivement la même : la **R**éduction **G**énéralisée de la **P**résence des services **P**ublics,

Le projet qui nous a été présenté fait la part belle aux services interdépartementaux, avec la majeure partie des départements de la région qui ne comptera plus un seul directeur, mais uniquement des RUE.

Si on se met en perspective sur deux ou trois ans, c'est environ une dizaine de postes de directeurs qui disparaissent; même si du fait des nombreuses vacances de postes sur la région, seuls trois collègues directeurs voient leurs postes effectivement supprimés.

La CGT sera à la disposition de nos collègues pour les soutenir, au même titre que tous les personnels victimes des restructurations.

Ce projet prévoit effectivement des créations de postes de RUE, nombreuses (un RUE pour six éducateurs minimum), mais en fait avec un solde de créations de postes de cadres quasi nul si on tient compte effectivement de ces postes de directeurs vacants depuis parfois trois ou quatre ans.

Par ailleurs, nous estimons que ce projet, s'il peut apparaître dans certains endroits préserver pour le moment l'existence d'une présence du secteur public PJJ, doit être examiné à plus long terme, en tenant compte des autres paramètres de la RGPP, en particulier la création de France Domaines et la mise en place des loyers budgétaires (loyer budgétaire : la PJJ sera obligée de payer un loyer, y compris dans les locaux propriété de l'Etat).

De notre point de vue, il ne s'agit encore une fois que d'une étape: une fois ces nouvelles structures créées, certaines unités seront supprimées quelques mois ou années plus tard pour réduire le nombre de m² loués à France Domaines, avec encore une fois réduction de la présence PJJ et des réponses en direction des mineurs sur les territoires considérés comme « périphériques ».

Malgré tout, le DIR projette apparemment de nommer rapidement des RUE (y compris sous forme de missionnement temporaire), alors que le directeur de la PJJ a décidé de reporter le CTP central consacré à ce dossier et que les conditions statutaires et indemnitaires ne sont pas connues.

De notre point de vue, il nous paraît urgent d'attendre, ne serait ce que pour que les collègues intéressés par ce type de poste puissent s'engager en toute connaissance de cause !

Arrêtés individuels et structuration juridique des services :

De plus, la nomination de RUE viendrait entériner, sans aucune base légale, la nouvelle organisation, alors que les arrêtés de structuration juridique des services sont seulement en train d'être progressivement publiés (arrêtés parus au JO depuis juillet pour les Ardennes, la Marne, la Haute Marne, la Meurthe et Moselle, la Meuse et les Vosges). Ils devraient être publiés prochainement pour les autres départements.

Il a fallu deux ans à l'administration pour n'appliquer que partiellement le décret de 2007 sur la structuration juridique des services. Il faudra au moins deux ou trois ans pour que de nouveaux arrêtés viennent modifier ceux qui viennent d'être publiés.

Et en attendant, l'administration voudrait faire comme si ces arrêtés n'existaient pas !!

Nous avons indiqué très clairement notre désaccord avec cette position. Lors du CTPR du 11 juillet 2008, l'administration avait voté avec les représentants des personnels l'avis suivant :

L'avis n°12, proposé par la CGT et voté à l'unanimité demande que :

Chaque personnel de la région Lorraine-Champagne-Ardenne doit recevoir un arrêté d'affectation conforme à la nouvelle structuration juridique des services du secteur public de la Protection Judiciaire de la Jeunesse pour le 1^{er} septembre 2009.

L'administration doit tenir ses engagements et respecter la loi et le statut de la Fonction Publique.

Activité de jour :

Le DIR prévoit la suppression d'un nombre important d'UEAJ, en lien avec la norme de 24 mineurs pris en charge. Il a toutefois pris des engagements sur certains sites, affirmant que les moyens seront maintenus mais à l'intérieur d'UEMO. Il s'est notamment engagé sur le maintien du Damier à Charleville Mézières, du Poste de garde à Verdun et du centre de jour d'Epinal.

Encore une fois, dont acte, nous jugerons sur pièce !

Educateurs en quartier mineur :

Le DIR nous a annoncé sans plus de détail que l'administration centrale réfléchissait à une intensification de la présence des personnels PJJ en QM, sur le modèle du fonctionnement des EPM.

Faute de plus d'éléments, nous ne pouvons en dire plus. Nous resterons bien évidemment attentifs sur ce dossier en lien avec nos collègues des EPM et de l'administration pénitentiaire. Nous nous opposerions à toute réflexion qui viserait sous prétexte de concentrer des moyens à fermer encore davantage de QM, éloignant encore davantage les mineurs de leur famille.

Versement des primes de restructuration :

Le dossier a pris du retard. Le DIR nous a indiqué que l'arrêté devrait être publié d'ici environ 2 ou 3 semaines et les primes versées sur la paie de décembre pour les personnels éligibles dans le cadre des restructurations suivantes :

BOP 2010 :

Le DIR se dit plutôt optimiste pour le BOP 2010 avec des créations de postes attendues. Il est certain qu'au vu de la saignée subie par les services de la région en 2009, il y aura un effet mécanique de rattrapage. Pour le reste, on verra lors de la notification officielle à la fin de l'année. Cependant à la lecture des premiers éléments sur le budget de la PJJ publiés ce jour, on ne peut qu'être inquiet, le budget de la PJJ étant visiblement encore une fois en diminution.

Plate-formes RH :

Le dépeçage des DD continue avec la mise en place de plates formes Ressources Humaines. Si on peut partager le souci d'une réponse de qualité par rapport aux questions des agents, on peut franchement s'interroger sur le fonctionnement de telles plates formes, dont on peut deviner à l'avance qu'elles ne disposeront pas des moyens nécessaires à une réponse de qualité face aux attentes des personnels.

Par ailleurs, si certains dossiers spécifiques, très pointus, pourraient effectivement être traités en un lieu unique, il n'en va pas de même pour la grande masse des questions posées par les personnels, qui attendent avant tout une réponse simple mais rapide et de proximité.

Formation obligatoire :

Le DIR nous a confirmé le lancement des modules de formations obligatoires pour les personnels éducatifs. Nous restons très sceptiques sur l'efficacité et l'intérêt de ce type d'initiative, même si le DIR nous a proposé de réfléchir à des contenus de formations.

Agents non titulaires :

Le DIR nous a indiqué que la PJJ était obligée par Bercy et la fonction publique de réduire de manière importante le nombre d'agents non titulaires : de 18 % actuellement dans la région, le ratio doit tomber d'ici deux ans à 10 % pour les travailleurs sociaux et à 4 % pour les autres catégories de personnels. Le DIR envisage de faciliter les détachements entrants.

Sur cette question, on peut franchement s'interroger : qui voudrait venir à la PJJ en détachement dans le contexte actuel ? Alors qu'on constate des départs massifs de collègues, que ce soit en détachement ou lors des CAP des corps communs !

Pour nous, la diminution du nombre de contractuels doit se concevoir en termes de promotion sociale, de formation et de l'obtention des concours par les collègues non titulaires.

Gratifications des stagiaires :

Suite à une question de notre part, le DIR nous a confirmé que les stagiaires issus des IRTS ou des universités pourraient bénéficier de l'indemnité prévue par la Loi (un peu moins de 400 € par mois), mais qu'il entendait limiter les accueils de stagiaires venus de l'extérieur, en privilégiant l'accueil des stagiaires PJJ et les services déficitaires en personnels qualifiés.

Game @ :

Nous sommes intervenus encore une fois pour marquer notre opposition à la mise en place du logiciel Game @ dans les services; la mission première des travailleurs sociaux étant de prendre en charge les jeunes confiés et pas de faire de la saisie informatique. Le DIR nous a indiqué qu'il n'avait pas de nouvelles sur ce dossier.

Sanctions envers les personnels de Haute-marne :

Suite à une demande du SNPES, le DIR s'est engagée à ce que les notations et évaluations des agents ne fassent pas état de la grève administrative lancée par les personnels de ce département. Nous nous sommes associés à cette demande, rappelant qu'il est interdit de faire figurer dans la notation des remarques en lien avec l'activité syndicale d'un personnel.

Élections professionnelles :

Du fait des restructurations en cours dans la région, il va falloir procéder à de nouvelles élections dans la plupart des nouveaux « territoires », pour mettre en place des CTP territoriaux à la place des CTPD.

Nous avons refusé de nous engager dans de savants calculs pour mettre en place ces instances sans consultation des personnels.

Nous estimons qu'il est préférable de retourner au vote. Les personnels doivent pouvoir s'exprimer et savoir pour qui ils vont voter. Ces élections auront probablement lieu fin 2009/courant 2010.

calendrier des futurs CTPR :

Deux dates sont fixées :

le 24 novembre 2009 : Organisation territoriale, fermeture DD Haute Marne et Vosges

le 15 décembre 2009 : Carte des emplois, Hygiène et sécurité, RUE

La mise en place de ces orientations et de ces restructurations n'est pas inéluctable.

Aujourd'hui, la CGT-PJJ vient de se constituer sur la région en syndicat régional Grand-Est, affilié au syndicat national. Nous préparons également des stages d'accueil et de formation pour les nouveaux adhérents.

Nous ne sommes pas sûrs de gagner.

La seule chose dont nous sommes sûrs, c'est que si les personnels ne s'organisent pas collectivement, nous perdrons tous, les uns après les autres.

Face à la casse de la PJJ, nous appelons tous les personnels à se syndiquer ou à se resyndiquer pour ceux qui ont pu l'être par le passé.

CGT –PJJ	263 rue de Paris case 542 93514 Montreuil cedex
Contacts :	Alain DRU tel 01.48.18.87.64 - 06.33.33.02.50
Mail :	cgtpjj@yahoo.fr
Site internet :	http://www.cgtpjj.fr

Élus CGT au CTPR de la DIRPJJ GRAND-EST:

Denis RAPENNE DDPJJ des Vosges – 03.29.35.65.11 - denis.rapenne@laposte.net
Marianne VAGNERON CAE Besançon – 03.81.88.95.60
Didier FORT CAE Mulhouse – 03.89.35.49.70
Olivier JUNG CPI Strasbourg – 03.88.30.11.77
Guillaume RIGAUT CAE CHALONS en Champagne – 03.26.21.30.22
Martin ROUSSEL UEAJ CAE Nancy – 03.83.53.20.95